



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que le Conseil municipal a adopté :

lors de la séance extraordinaire du mardi 20 juin 2017 :

- œ le règlement no. 30 relatif au remboursement d'une partie des frais encourus pour l'achat de couches hygiéniques réutilisables;

lors de la séance extraordinaire du lundi 10 juillet 2017 :

- œ le règlement no. 31 modifiant le règlement de zonage no. 480 de l'ancienne Ville de Daveluyville relativement à l'implantation de certains bâtiments accessoires en cour avant dans les zones R-5 et R-8 et l'implantation des piscines dans toutes les zones;
- œ le règlement no. 32 décrétant un emprunt de 88 000 \$ concernant les services professionnels d'ingénierie pour la réfection des infrastructures (eau potables, égouts et voirie) pour la rue de la Gare, la 4^E Avenue et la 5^E Avenue;
- œ le règlement no. 33 relatif à l'attribution et l'affichage des numéros civiques;
- œ le règlement no. 34 relatif à la dépense et l'emprunt concernant l'installation du système d'enlèvement du phosphore à la station d'épuration pour un montant n'excédant pas 100 000 \$.

Ces règlements peuvent être consultés à l'Hôtel de Ville de Daveluyville, situé au 362 rue Principale à Daveluyville, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Daveluyville, ce 10 juillet 2017.

Pauline Vrain
Greffière